

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2026

Délibération DCS 2026-15

**Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 19 mai 2026**

Date de convocation : **11/05/2026**

Heure de début de séance : **18h05**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 18h05, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Guerbigny, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Guerbigny, sous la présidence de Jean-Marie CARRE.

Étaient présents :

Mmes _____ et _____ MM. _____ :
FAGOO Philippe, MANGOT Frédéric*, DELAPORTE Stéphane, SOILLEUX Quentin, MILLON Laurence, MONTERGOUS Marie-Thérèse, ROUSSEAU Jérôme, NAMUR Fabrice, CARPENTIER Frédéric, BLANCHARD Philippe, MANDRA Anne-Sophie, GRIMAL Guy*, CAVEL Patrice, SNOY-DUPUY Pierre-Philippe, FRANCOIS Gwenaelle, CARRE Jean-Marie, BRICE Manuelle, BIZET Benjamin, VIEIL Yves, NIETO Raymond, CHERAULT Jean-Michel, CLEUET Cyrille, BAUDUIN Valérie, VANDEVILLE Laetitia, SOUFFLET Thomas, BEAUCOURT Fabrice, YZEBE Pierre-Emmanuel, MAEGHERMAN Jérôme, BOQUET Frédéric, VAILLANT Ludovic, NANCELLE Gauthier, DOINEL Lydia, COURBOIN Nathalie, PIERRA Benoit, LOBRY François, LETUPE Laurent, TROUVAIN Laurine, MASSIES Jacky, CARON Bruno, DUMONT Christophe
(*suppléant)

Étaient absents excusés :

/

Pouvoirs :

/

Étaient absents non excusés :

DESCORNES Julien, MOREL Marceau

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
Madame TROUVAIN Laurine, est désignée secrétaire.

OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE AMEVA

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Président informe l'assemblée que le syndicat est adhérent à l'AMEVA et qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour représenter le SIAEP de Guerbigny au sein de cet organisme.

Le Président rappelle que le syndicat mixte AMEVA a pour objet de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Somme, élargi aux territoires des Bas-Champs et du Marquenterre.

L'AMEVA apporte notamment une assistance technique, juridique et administrative aux collectivités compétentes dans les domaines relatifs :

- à la prévention des inondations ;
- à la restauration et à l'entretien des cours d'eau et des zones humides ;
- à l'organisation et à la gestion des services d'eau potable et d'assainissement.

Le Président indique qu'il convient de désigner un délégué titulaire pour siéger aux réunions de cet établissement.

Le Président informe l'assemblée qu'il se porte candidat en qualité de délégué titulaire.

Le Président propose de procéder au vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

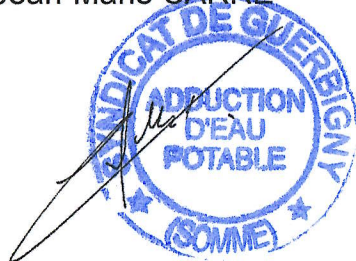
- décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée ;
- désigne, à l'unanimité, Monsieur Jean-Marie CARRE en qualité de délégué titulaire auprès de l'AMEVA ;
- donne tout pouvoir au Président pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres en exercice	42
Présents	40
Pouvoirs	00
Votants	40
Pour	40
Contre	00
Abstentions	00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Marie CARRE



Certificat de publication et de transmission

La présente délibération a été :

- publiée et/ou affichée le : 20/05/2026
- transmise au contrôle de légalité par voie dématérialisée le : 20/05/2026

Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.